

Pôle pédagogie

Affaire suivie par :
Thibault Leroy
Chargé de mission mémoire et citoyenneté
Tél : 01 43 93 73 59
Mél : ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

Bobigny, le 11 décembre 2023

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du
second degré

Mesdames et messieurs les directeurs des
établissements privés sous contrat

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
élémentaires publiques et privées
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) – session 2022-2023

Références : - arrêté du 23 juin 2016 publié au JORF n°0149 du 28 juin 2016
- règlement du CNRD 2023-2024 (<https://eduscol.education.fr/document/43180/download>)
- Instruction académique du 16/11/2023 relative à la session 2024 du CNRD

Le CNRD occupe une place essentielle dans la transmission de la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Il s'agit de perpétuer cette action pédagogique de premier plan dans la formation historique et civique des élèves, en amenant les élèves à réfléchir sur les valeurs qui fondent notre République, et l'engagement nécessaire pour les faire vivre et les défendre, dans une dimension interdisciplinaire forte. Le CNRD est un levier pour engager les élèves dans un travail autour de l'histoire, adapté à leurs appétences et parcours ainsi qu'aux projets des établissements et classes.

Cette année, le thème du concours est « **Résister à la déportation en France et en Europe** ».

1) Enjeux pédagogiques

Le concours compte quatre catégories de participation (deux en collège, deux en lycée), permettant d'inscrire les élèves dans des projets individuels et/ou collectifs. Cette année, le concours s'ouvre sur une dimension européenne, afin d'enrichir la réflexion des élèves.

Le CNRD repose sur trois démarches convergentes, quelque soit la catégorie :

- **Une démarche scientifique :** le concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements (recherche documentaire, approche critique des sources, éducation aux médias et à l'information...). Les documents et témoignages,

contextualisés et mis en perspective, servent à mobiliser l'esprit critique des élèves.

- **Une démarche didactique** : le concours permet de travailler le lien entre citoyenneté, histoire et mémoire dans le cadre des programmes d'histoire-géographie. Il est doté d'une composante civique forte. Il peut réunir avec profit plusieurs disciplines. Les élèves seront acteurs de leur implication : il est donc préférable que la participation, tout particulièrement aux devoirs individuels, soit volontaire ou, à tout le moins, rendue signifiante pour chaque candidate et candidat.
- **Une démarche pédagogique** : Durant la préparation du concours, les élèves sont notamment mis en activité d'apprentissage par le biais d'une démarche de projet afin d'acquérir compétences, connaissances et culture nécessaires à la réalisation d'un travail collectif ou d'un devoir individuel. Le travail en équipe, l'usage de pratiques innovantes, la production de ressources, l'utilisation du numérique sont autant de pistes à suivre sans que la recherche de l'originalité ne soit une condition nécessaire.

2) Public concerné

Le concours est ouvert à tous les élèves à compter de la classe de troisième (ou niveau équivalent). Les élèves peuvent être scolarisés dans des établissements relevant directement de l'Éducation nationale (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, EREA) comme au sein d'établissements tels que les CFA, EPIDE, IME, écoles de la deuxième chance, etc.

Cette année, l'académie de Créteil participe à l'expérimentation de l'ouverture du concours aux classes de CM2. Cette expérimentation sera menée pour l'académie par la DSDEN de la Seine-Saint-Denis.

3) Inscription et modalités de participation

Une date unique nationale pour la clôture des inscriptions est fixée le **jeudi 1^{er} février 2024**. Cette date d'inscription ne préjuge pas de l'avancée des travaux avec les élèves : les professeurs disposent encore des mois de février et de mars pour les conduire.

La fiche d'inscription en pièce-jointe est à retourner **exclusivement et uniquement** par courriel à l'adresse ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr, s/c du chef d'établissement pour les collèges et lycées ou de l'IEN pour les candidatures des classes de CM2. Aucune autre adresse de contact n'est autorisée.

Le concours compte cinq catégories de participation :

	Lycée (ou équivalent) (toutes classes avant le baccalauréat)	Collège (ou équivalent) Classes de 3 ^{ème}	CM2
Devoir individuel en classe et en temps limité	1 ^{ère} catégorie Durée : 3 heures	3 ^{ème} catégorie Durée : 2 heures	
Travail collectif	2 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie (expérimentale)

4) Productions et travaux

Le règlement du concours fournit de nombreuses indications pour les travaux collectifs afin de garantir leur protection durant leur circulation entre les membres des jurys et de faciliter leur conservation.

Les productions doivent avoir été réalisées par **deux élèves au minimum**. Un même travail collectif ne peut être réalisé par des élèves habilités à candidater dans la deuxième catégorie (lycée) et par des élèves habilités à candidater dans la quatrième catégorie (collège).

Pour les travaux collectifs, les candidats peuvent réaliser une production dont la forme est précisée dans le règlement ci-joint. Dans tous les cas, **la réalisation d'un document de présentation sur un support différent que celui de la production est obligatoire**. Une fiche méthode est disponible en ligne sur [la page éducol du CNRD](#).

Un seul support est accepté pour les travaux numériques : **une clef USB**. La taille de la production numérique **ne doit pas dépasser 1 Go**. Il est bien sûr possible de réaliser une production non dématérialisée, ainsi que de mêler éléments numérisés et non numérisés dans une production.

Nous vous invitons à consulter attentivement le règlement, ci-joint, présentant toutes les contraintes formelles relatives aux travaux collectifs (dimensions, poids, durée des enregistrements, etc.).

Concernant les devoirs individuels, deux éléments sont à souligner :

- lors de la composition, des tiers-temps peuvent être octroyés aux élèves qui en bénéficient déjà dans le cadre de leur scolarité ;
- la forme académique du développement construit ou de la composition n'est pas requise. L'épreuve est adossée aux programmes d'histoire, mais l'épreuve individuelle ne constitue cependant nullement un entraînement aux examens (DNB et baccalauréat). Elle doit favoriser une réflexion personnelle des élèves en s'appuyant sur les cours de leurs enseignants, leurs acquis personnels et le travail réalisé et leur investissement lors de la préparation.

La date des épreuves individuelles est fixée au **vendredi 22 mars 2024**. Les devoirs devront être réalisés sur des supports type copie Education nationale, garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation.

La transmission des copies non anonymées et des travaux collectifs avec leur document de présentation par les établissements et les écoles est attendue au plus tard **le mardi 26 mars 2024**. **Seront clairement indiqués le nom, le prénom, la classe ainsi que l'établissement des candidats**. Les devoirs devront être adressés à l'adresse suivante :

**DSDEN de la Seine-Saint-Denis
Bureau 3D03 à l'attention de Thibault Leroy
8, rue Claude Bernard – 93008 BOBIGNY Cedex**

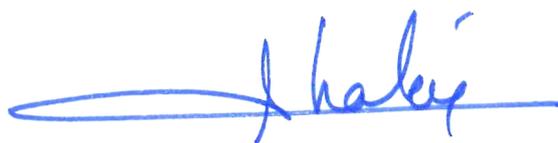
5) Ressources

Des fiches conseils sont consultables sur le portail national du concours à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/3541/presentation-du-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

De nombreuses ressources, y compris de partenaires de l'Education nationale (lieux de mémoire, archives départementales, archives nationales), sont disponibles [sur le site de la DSDEN](#). Les professeurs qui le souhaitent peuvent être accompagnés dans la construction de leur projet pédagogique en prenant contact avec M. Thibault Leroy, chargé de mission mémoire et citoyenneté, ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr

Je vous demande de bien vouloir diffuser très largement cette circulaire auprès des enseignants. Je sais pouvoir compter sur votre engagement personnel ainsi que sur la mobilisation de vos équipes pédagogiques pour assurer le plein succès de cette importante opération.

**Pour la rectrice de l'académie de Créteil et par délégation,
l'inspecteur d'académie - directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis**



Antoine Chaleix

P.J. : Instruction académique du 16/11/2023 relative à la session 2024 du CNRD
Règlement du CNRD 2023-2024
Fiche d'inscription 2023-2024
Tableau d'accompagnement des travaux collectifs